
**Arrêté ministériel autorisant l'enregistrement d'armoiries
de personne physique en Communauté française**

A.M. 08-06-2015

M.B. 14-08-2015

La Ministre de la Culture, par arrêté du Gouvernement de la Communauté française en date 8 juin 2015 a accordé, conformément à l'arrêté du 14 octobre 2010, l'enregistrement de deux armoiries de personne physique ou d'association familiale dont la liste suit :

100. M. DE HENAU, Paul, né à Oostakker le 28 mars 1930 : d'azur à une roue de turbine hydraulique d'argent ajourée du champ. Devise : UTOR VIM AQUAE, en lettres d'argent sur un listel d'azur. Dévolution : pour lui-même ;

101. M. CASTIAUX, Yves, né à Quaregnon le 6 juin 1934 : de gueules au pélican, avec sa piété de gueules, et cinq petits posés sur son aire mouvante de la pointe, le tout d'argent ; au chef de sable chargé à dextre d'un grattoir de briqueterie et à senestre de quatre billettes couchées posées 1, 2 et 1, le tout d'or. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'argent et de gueules.

Cimier : un vol à l'antique de gueules semé de larmes d'argent. Devise : PLUS HOMME en lettres d'argent sur un listel de gueules. Dévolution : Pour lui-même, et ses